

1. Introduction

Face aux crises écologiques qui frappent les sociétés contemporaines, l'éducation est appelée à sensibiliser les apprenants à devenir des citoyens responsables et conscients des enjeux du développement durable¹. Étant un espace de rencontre et de dialogue des cultures par excellence, l'enseignement du français langue étrangère (FLE) se voit se confier une responsabilité particulière. En effet, inscrire le discours écologique au cœur des objectifs pédagogiques de l'enseignement du FLE permet non seulement d'éduquer des citoyens au respect de l'environnement et à la reconnaissance de la diversité culturelle. Il s'agit également de contribuer à la sensibilisation des apprenants à entreprendre des actions assurant la préservation et la transmission de l'héritage culturel. Ainsi, la construction d'une identité plurielle, étant nourrie par leur culture, leurs représentations et leurs expériences, à travers la rencontre avec l'Autre, se révèle un facteur clé pour la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle. Cette recherche se propose d'analyser les implications citoyennes d'une démarche pédagogique basée sur l'analyse de documents officiels émanant de l'UNESCO. Les thématiques choisies sont liées à la préservation du patrimoine culturel immatériel et la valorisation des cultures minoritaires en danger de disparition. En fait, nous interpellons les modalités de l'éducation au développement durable sous le prisme de la dimension culturelle et nous nous interrogeons sur le rôle de la construction de l'identité plurielle dans la formation de citoyens conscients et responsables. Notre problématique s'articule autour du questionnement suivant : Comment l'analyse des textes culturels émanant de l'UNESCO peut-elle contribuer à la construction d'une identité plurielle ? Et quelles sont les conséquences citoyennes de l'intégration des valeurs culturelles sur la sensibilisation des étudiants à l'importance de la pérennité du patrimoine culturel ? Nous postulons que la construction d'une identité plurielle pourrait renforcer la prise de conscience de l'identité du « je » et le respect de l'identité de « l'Autre ». De même, qu'un enseignement axé sur les valeurs culturelles pourrait engendrer des comportements écologiques respectueux et responsables. Nous nous proposons, à travers cette étude, d'analyser le processus de l'enseignement du FLE, auprès d'apprenants de première année licence, envisagé comme un creuset où se forge une identité plurielle, ouverte à l'altérité. Nous tenterons ensuite d'examiner comment l'intégration et l'analyse des thématiques culturelles liées aux enjeux du développement durable peut servir de levier pour former des apprenants conscients de leur identité et acteurs engagés pour un avenir durable.

2. Contexte épistémologique de la recherche

Autrefois, l'enseignement des langues étrangères était réservé à une élite cultivée, symbolisant le prestige et le raffinement culturel d'une certaine classe sociale. Aujourd'hui, l'essor des technologies et des moyens de communication favorisant l'interconnexion universelle ainsi que la

¹ Le concept de développement durable a officiellement fait sa première apparition en 1987 dans le rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies. Ce rapport connu sous le nom de « Rapport Brundtland » a défini le développement durable comme : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Du nom de Gro Harlem Brundtland, la première ministre norvégienne qui a présidé à la rédaction du rapport « Notre avenir à tous », dit rapport Brundtland sous l'égide des Nations Unies. Ce rapport pose la définition du concept de développement durable. Le rapport Brundtland établit que le développement durable vise à concilier l'essor économique, le bien-être social et la protection de l'environnement et le décrit comme étant un modèle de développement qui assure un équilibre entre la consommation et la préservation des ressources naturelles afin de garantir une qualité de vie équitable pour tous, aujourd'hui et dans le futur.

montée en puissance des échanges économiques ont entraîné l'ouverture des frontières et le décloisonnement des sociétés. Ce contexte en constante évolution a radicalement changé les objectifs de l'enseignement des langues étrangères qui devient un moyen d'accès à l'Autre culture et à la compréhension mutuelle entre les communautés. La maîtrise d'au moins une langue étrangère est désormais une obligation dictée par les impératifs de la mondialisation afin d'accéder à l'information, faciliter la mobilité ou encore communiquer avec des interlocuteurs de différentes cultures. L'apprenant, plongé dans un univers culturel étranger, est invité alors à reconnaître, à comprendre et à respecter les systèmes symboliques et les valeurs de l'Autre. La langue, étant considérée comme une manifestation de l'identité culturelle, est porteuse des traits de la culture d'origine du locuteur (Zarate et all., 2003). Elle véhicule les habitudes culturelles, les modes de pensée, les valeurs, les croyances, etc.

En fait, ce ne sont pas simplement les mots ou les règles de la syntaxe qui sont porteurs de la culture mais plutôt les usages du langage spécifique à chaque communauté, qu'il s'agisse de plaisanter, de convaincre, de séduire ou de raconter (Charaudeau, 2001). Ainsi, ces pratiques langagières véhiculent les pensées, les normes, les savoir-faire traditionnelles et façonnent nos comportements et nos interactions culturelles. La langue dépasse donc le simple rôle de la communication ; elle représente un vecteur de l'identité culturelle qui oriente la perception du monde qui nous entoure. L'organisation des Nations Unies, reconnaissant la nécessité pour l'éducation d'intégrer de nouvelles approches pédagogiques afin d'accompagner les apprenants face aux évolutions sociétales et environnementales, met désormais en avant la dimension culturelle. Elle lui attribue une place essentielle dans les objectifs de développement durable, soulignant que les valeurs, les traditions et expressions culturelles transmises de génération en génération sont indissociables des progrès économiques, sociaux et environnementaux. A l'occasion de la réunion internationale sur « *le patrimoine culturel immatériel : le rôle de l'UNESCO et les domaines d'action prioritaires* », le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture² explique que la diversité culturelle est intimement liée à la sauvegarde des langues, notamment celles en danger. Les Nations Unies ont établi un cadre de développement durable à l'horizon 2030, articulé autour de 17 objectifs. L'UNESCO s'efforce à intégrer la dimension culturelle dans la réalisation de ces objectifs, notamment ceux liés à l'éducation de qualité, à l'environnement, à la croissance économique, à l'équilibre entre consommation et production, aux sociétés durables et à la sécurité alimentaire.

Le défi consiste à convaincre les décideurs politiques et les acteurs sociaux d'intégrer la culture dans toutes les politiques du développement local qu'il soit économique, social ou environnemental. L'objectif principal est de créer les conditions nécessaires à la pérennité de la richesse des patrimoines naturels et culturels. Cependant, souvent éclipsée par les préoccupations environnementales, sociales économiques, la dimension culturelle est fréquemment reléguée au second plan au point

² Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'occasion de la réunion internationale sur « *le patrimoine culturel immatériel : le rôle de l'UNESCO et les domaines d'action prioritaires* ». Rio de Janeiro, Brésil, 22 janvier 2002. Publié sur le site officiel de l'UNESCO. Site visité le 20/03/2025.

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000124868>

où « développement durable » est presque synonyme de « protection de l'environnement ». Longtemps sous-estimé en raison de son caractère évolutif, le patrimoine immatériel n'a été officiellement reconnu qu'en 1989, avec l'adoption d'une recommandation pour sa sauvegarde. Auparavant, la conception du patrimoine culturel se limitait aux monuments, négligeant les aspects immatériels tels que les valeurs, les traditions, les pratiques et les modes de la vie quotidienne. L'UNESCO, dans sa Déclaration³ universelle sur la diversité culturelle, affirme que la culture représente une composante fondamentale de l'identité individuelle et collective et souligne que la valorisation et la reconnaissance de cette diversité est le moteur du développement durable sur les plans moral, spirituel et intellectuel. Ainsi, la culture est à la fois un fondement de l'identité et un levier pour un développement humain global et harmonieux.

A l'instar des autres pays, l'Algérie s'est engagée dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable, notamment l'objectif relatif à l'éducation de qualité, en orientant prioritairement ses efforts vers l'amélioration de la performance de son système éducatif, et ce, conformément aux orientations définies dans le cadre de l'Agenda 2030. Cet engagement se traduit par une série de mesures stratégiques visant la généralisation de l'enseignement préscolaire, la gratuité, l'obligation de la scolarité de 6 à 16 ans et l'élargissement de l'accès à l'enseignement technologique, professionnel et supérieur, ainsi que la promotion de l'alphabétisation et l'éducation au développement durable (Rapport National Volontaire⁴, 2019). Dans cette perspective, les universités jouent un rôle crucial dans la conscientisation des futurs citoyens en les formant aux compétences nécessaires leur permettant d'affronter les enjeux contemporains et de produire des recherches orientées vers la réalisation des objectifs du développement durable. Dans ce contexte, des lois promulguées récemment, relatives à l'assurance qualité, les mécanismes de soutien des startups et à la protection des brevets, mettent en évidence l'impératif pour l'université algérienne de se doter de nouveaux dispositifs de gouvernance innovants pour faciliter l'ancrage des principes du développement durable. L'enjeu principal réside dans l'implication active des établissements universitaires dans des projets ambitieux et réalisables mais adaptés aux réalités nationales et sectorielles. Cela implique le recours à des outils de pilotage interne pour aligner les ressources, les capacités institutionnelles et les engagements stratégiques à long terme (Hallinger & Chatpinyakoo, 2019).

³ La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle affirme que la diversité culturelle est un patrimoine commun à toute l'humanité, essentielle au dialogue et à la paix. La Déclaration encourage les politiques linguistiques et culturelles qui promeuvent le pluralisme et la coopération internationale. Elle souligne que le respect des droits humains est fondamental pour la protection de cette diversité. Elle insiste également sur le rôle important de l'éducation dans la promotion et la sauvegarde de l'héritage culturel. Paris, France, 2 novembre 2001. Publié sur le site officiel de l'UNESCO. Site visité le 20/03/2025. <https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/unesco-universal-declaration-cultural-diversity>

⁴ Le rapport National Volontaire (RNV, 2019), de l'Algérie présenté au Forum politique de haut niveau des Nations Unis, dresse un bilan des avancées nationales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Il met en évidence les politiques adoptées, notamment en matière d'éducation, de santé, d'égalité et développement durable. Ce rapport témoigne de l'engagement de l'Algérie en faveur des ODD, en particulier l'accès équitable à une éducation de qualité. <https://www.unicef.org/algeria/documents/rapport-national-volontaire-2019-objectifs-de-d%C3%A9veloppement-durable-odd>. Consulté le 10 mai 2025.

3. Construire son « Je » dans le miroir de « l'Autre » : un cheminement vers l'altérité

La nature complexe de la construction identitaire a souvent été scrutée par de nombreux écrivains sous le prisme du récit et de l'expression artistique. Partant de l'aphorisme d'Héraclite sur l'impossibilité de se baigner deux fois dans le même fleuve qui illustre la nature évolutive et fluide de l'identité. Celle-ci, en raison du flux incessant de l'eau, est également en constante renouvellement. Ainsi, le « Je » d'un moment n'est pas identique à celui d'un autre moment et, dès lors, l'identité se construit, se transforme continuellement. En fait, le « je » se construit à travers la prise de conscience des éléments partagés et la reconnaissance de l'hétérogénéité. Le rapport entre le « je » et « l'Autre », ainsi que la tension entre identité et altérité, se trouvent au cœur des réflexions d'Arthur Rimbaud. En effet, l'expression « je est un autre », tirée de l'épistolaire dite « *lettre du voyant* » qu'Arthur Rimbaud adresse à Paul Demeny en 1871, explique que le sujet, l'identité et la conscience sont multiples et immuables. Dans cette célèbre lettre, il écrit : « Car Je est un autre. Si le cuivre s'éveille clairon, il n'y a rien de sa faute. Cela m'est évident : j'assiste à l'éclosion de ma pensée : je la regarde, je l'écoute ». Cette idée remet en cause la conception classique du sujet comme étant un centre unifié et souverain de la volonté et de la pensée, le « je » est traversé par une altérité intérieure qui lui échappe. Notre identité, selon Rimbaud, ne se réduit pas à ce que nous percevons consciemment de nous-mêmes, mais qu'elle est habitée par des pensées et des désirs inconscients. Le poète écrit qu'il assiste à l'éclosion de sa pensée soulignant que la conscience observe un « Autre » en elle-même et, dès lors, la conception rimbaudienne de la relation entre le sujet et l'altérité intérieure met en lumière une conscience qui dépasse la simple maîtrise de soi. Cette conscience apparaît comme un espace de convergence des tensions dialectiques entre le sujet et cette part d'étrangeté qui le constitue. Ce n'est pas une simple cohabitation passive mais une interaction conflictuelle. C'est dans ce jeu incessant entre le « je » et « l'Autre », entre le connu et l'inconnu en soi que se manifeste la construction identitaire et, dès lors, le fameux « Je est un autre » de Rimbaud ne signifie pas une aliénation, mais plutôt la reconnaissance que le « je » est le reflet de nos interactions avec « l'Autre ». Dans cette configuration, Edgar Morin a dédié tout un volume de son œuvre « *La Méthode 5/ L'humanité de l'humanité. L'Identité humaine* » pour explorer la complexité de l'identité humaine. Selon le philosophe, l'identité ne saurait être perçue comme étant une entité figée et homogène, elle s'apparente plutôt à un processus évolutif de plusieurs dimensions à savoir biologiques, psychologiques, sociales et culturelles (Morin, 2001). Comprendre cette complexité exige une approche intellectuelle qui prend en considération les contradictions et les mécanismes d'interaction qui façonnent l'entité humaine. Paul Ricoeur, dans son ouvrage *Soi-même comme un autre*, repense profondément « le Cogito », terme emprunté à Descartes « Cogito, ergo sum » (*Je pense donc je suis*), en intégrant la dimension temporelle et historique à l'identité. En effet, à l'opposé d'un Cogito cartésien immédiat, solitaire, isolé et négligeant de l'altérité, cette pensée propose un Cogito vulnérable, interprétatif. Ce dernier se construit progressivement à travers le miroir des autres, tissé de récits, marqué par les traces culturelles et se déploie dans le temps et les interactions. Dès lors, Ricoeur explique que : « Le "je" de la première personne ne se donne pas immédiatement. Il se comprend lui-même par les signes extérieurs du langage, du récit, de l'action » (1990). Le Cogito ricoeurien se découvre ainsi à travers l'Autre et, l'Autre est constitutif du soi (Dierckxsens, 2002). Ricoeur précise que : « Quand je dis "tu", je comprends que tu es capable de te désigner toi-même comme un "je" ». (Ricoeur, 1990, 92). L'auteur met en avant une dialectique entre le « je » (l'ipsité)

et « l'Autre », (l'altérité), n'appréhendant le « je » qu'à travers « l'Autre ». Notre identité n'est donc pas un monolithe isolé mais, mais plutôt une construction qui se nourrit des échanges et des dialogues avec les autres, ce qui signifie que l'altérité n'est pas toujours extérieure à nous mais elle est une composante intrinsèque à notre soi.

4. L'héritage culturel au centre des objectifs du développement durable

Depuis le début du deuxième millénaire, le patrimoine culturel immatériel occupe une place croissante dans les discussions liées au développement durable. L'UNESCO s'engage pour intégrer progressivement cet aspect au centre de ses actions et s'efforce de légitimer le caractère officiel de la culture comme étant un pilier du développement durable au même titre que les piliers : économique, environnemental et social. La problématique essentielle réside dans la sensibilisation à la durabilité du patrimoine immatériel culturel⁵ et à la manière de le sauvegarder. Ce patrimoine transmis de génération en génération renforce le sentiment d'appartenance à une communauté favorisant la conscience de l'identité individuelle au sein d'un même groupe et contribue à la reconnaissance mutuelle permettant de forger une identité collective dans une mémoire collective et partagée. La dimension culturelle est analysée par Boutin selon trois orientations : la culture en tant que patrimoine de connaissances et de savoirs, la culture comme un ensemble de valeurs partagées et celle appréhendée à travers les pratiques quotidiennes (2001). Ici, la notion de culture est envisagée comme un outil permettant l'instauration d'une distanciation par rapport à la culture du « Je » pour observer le monde à travers la culture de « l'Autre ». Cette perspective nous permet d'envisager une vision holistique du monde à long terme et d'analyser les enjeux complexes de la durabilité. En fait, notre identité, nos valeurs, nos comportements, nos pratiques et nos modes de vie sont façonnés par la culture et, dès lors, celle-ci peut perpétuer des pratiques non durables, soit promouvoir des attitudes responsables et respectueuses de l'environnement et des autres cultures. Il faut souligner que la préservation de la diversité linguistique est intrinsèquement liée à la durabilité de la préservation des savoirs traditionnels et locaux qui se sont avérés durables sur le long terme en matière de gestion des ressources naturelles, d'agriculture ou de modes de vie. La culture est un élément essentiel qui nous permet de penser et de mettre en œuvre un développement durable. En retraçant l'histoire de l'évolution de la pensée sur la diversité culturelle, on constate qu'initialement la gestion de la pluralité culturelle, dans bon nombre de pays dans le monde, s'est articulée, au départ, autour d'un paradigme monoculturel (De Carlo, 1998), qui repose sur l'établissement d'une culture dominante comme norme sociétale visant d'intégrer ou assimiler des individus issus de cultures minoritaires. Ce paradigme considère la culture dominante comme étant le point de référence pour tous les autres groupes

⁵ Selon l'UNESCO, le patrimoine culturel ne se limite pas aux monuments et à l'ensemble d'artefacts historiques, il comprend également : « les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel. »
Publié sur le site officiel de l'UNESCO. Site consulté le 20/03/2025.
<https://www.unesco.org/fr/world-heritage>

culturels qui sont amenés à adopter des pratiques, des valeurs, et la langue de la culture dominante, entre autres. Cela peut se traduire par l'abandon de la langue maternelle, les coutumes et les croyances pour rejoindre le courant de la culture prédominante et, dès lors, renoncer à leur identité culturelle d'origine pour s'assimiler à cette culture hégémonique. L'idée sous-jacente est que l'unité et la cohésion sociale sont tributaires de l'homogénéité linguistique et culturelle. L'orientation monolingue ne célèbre donc pas les différences culturelles, au contraire, elle tend à les minimiser, voire même les faire disparaître, en promouvant une seule culture comme étant la base de l'identité et l'intégration sociale. Cette orientation a progressivement évolué pour enfin céder sa place à l'approche interculturelle qui reconnaît et préserve la diversité des identités linguistiques et culturelles des sociétés. Cette démarche souligne d'une part, l'importance de la rencontre entre différentes langues, tout en mettant en lumière le processus d'influence mutuelle et la transformation des identités au contact de l'Autre. Et d'autre part, rejoint la définition de la compétence plurilingue et pluriculturelle (CPP), définie comme étant la capacité à mobiliser son capital culturel qui est basé sur l'expérience de la rencontre avec l'altérité (Coste et al., 1997 ; Castellotti, 2001 ; Castellotti & Py, 2002). Cette compétence encourage une attitude de compréhension et d'ouverture à la diversité culturelle. Elle agit sur transmission des savoirs ancestraux, traditions, langues, chants, rituels, savoir – faire relatifs à l'environnement, et donc permet d'accéder à l'héritage culturel qui est transmis de génération en génération (Wlosowicz, 2015). L'article 2 de la Convention pour la sauvegarde⁶ du patrimoine culturel immatériel met en avant la valeur du patrimoine culturel immatériel et son rôle vivant dans la construction identitaire et la continuité culturelle :

Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. (Unesco, 2003 : 3)

La convention⁷ soutient l'échange des expériences et la coopération à tous les niveaux (local, national et international), dans le respect du capital culturel. Elle souligne l'importance de la conservation de ce patrimoine en garantissant sa transmission et sa continuité par les sociétés elles-mêmes. Il s'ensuit que la Convention place l'héritage culturel au cœur des objectifs du développement durable, soulignant son rôle fondamental dans la construction de sociétés durables, conscientes de leur identité culturelle et engagées à bâtir un avenir durable pour les générations actuelles et futures.

5. L'enseignement du FLE : l'identité culturelle, un tremplin vers la durabilité

La didactique du français langue étrangère (FLE), au-delà des objectifs basés principalement sur l'acquisition des compétences linguistiques, comme développé *en supra*, promeut l'intégration de la dimension culturelle dans le processus d'enseignement apprentissage du FLE (Glisson, 1991). En

⁶ On entend par "sauvegarde" les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine. Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, publié sur le site officiel de l'UNESCO. Site consulté le 06/05/2025.

<https://ich.unesco.org/fr/convention>

⁷ Dans son préambule, la Convention reconnaît que le patrimoine culturel immatériel constitue à la fois le berceau de la pluralité culturelle et un pilier du développement durable (Guèvremont, 2014).

fait, la prise en compte de la notion de culture dans ce cadre renvoie particulièrement à des approches méthodologiques fondées sur l'apprentissage par l'action et s'intéresse, dès lors, à l'analyse des interactions entre des apprenants de cultures hétérogènes aux parcours différents et donc porteurs de schèmes⁸ interprétatifs différents. Chaque culture s'édifie sur des principes et des valeurs spécifiques et, de ce fait, façonne une perception du monde unique et spécifique. Les individus, en tant qu'acteurs sociaux élaborent un système de comportements conventionnel qui implique la reconnaissance et l'acceptation de « l'Autre », dont l'identité est façonnée par des traits culturels propres au groupe d'appartenance. Dans ce contexte, l'apprenant engagé dans un processus de redéfinition identitaire, est amené à reconfigurer son « je » à travers la confrontation et l'interaction avec d'autres cultures. Il est appelé à utiliser la langue de « l'Autre » pour exprimer ses pensées, partager ses émotions et relater ses expériences, ce qui favorise une distanciation vis-à-vis de sa culture d'origine, renforce l'estime de soi et consolide la construction de son identité et encourage l'ouverture à l'altérité (Blanchet, 2007).

Dans cette rencontre avec l'altérité, l'apprentissage du FLES s'inscrit dans une perspective de durabilité culturelle favorisant l'éducation de citoyens conscients de leur identité plurielle. L'éducation au développement durable (EDD) est un processus éducatif global qui vise à assurer la qualité de vie et construire un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures en préparant les individus à un avenir durable. Elle contribue également à développer des connaissances, des compétences et des attitudes pour un mode de vie durable. L'enseignement d'une langue est un vecteur puissant de transmission des valeurs, des représentations et des pratiques liées à l'environnement et à la vie sociale. Ce processus permet de développer une conscience interculturelle qui permet à l'apprenant d'avoir une sensibilité pour l'environnement ce qui signifie une attitude empathique pour son écosystème à travers des expériences concrètes lui permettant de retrouver des significations et des liens personnels avec son environnement (Cantell et Koskinen 2004).

Ainsi, il est important d'avoir une expérience de vie significative liée à l'environnement. A travers l'enseignement du FLE, on aspire à former des acteurs du changement capables de comprendre et d'agir sur les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques. Pour explorer comment l'enseignement du FLE peut contribuer à la sensibilisation et l'engagement des étudiants aux enjeux de la durabilité, cette recherche est centrée sur l'analyse documentaire de textes émanant de l'UNESCO, portant sur des thématiques liées à la préservation du patrimoine culturel, les défis de la mondialisation et la résistance des langues minoritaires. En fait nous avons constitué un corpus de documents issus du site officiel de l'UNESCO, comprenant des textes portant sur la protection du patrimoine culturel. Sur le plan éducatif, cette expérience cherche à enrichir le vocabulaire lié aux thématiques de l'UNESCO (patrimoine, éducation, culture, langues minoritaires, etc...), améliorer la capacité d'analyser un document officiel et favoriser la réflexion critique sur les enjeux de la durabilité.

⁸La culture est définie comme étant un ensemble de schèmes interprétatifs, c'est-à-dire : « un ensemble de données, de principes et de conventions qui constituent une grille d'analyse sur la base de laquelle ils interprètent les comportements d'autrui (*comportement* incluant *les comportements verbaux*, c'est-à-dire les pratiques linguistiques et les messages) » (Blanchet, 2007 : 22).

5.1 Le discours écologique et l'enseignement du FLE

Dans le cadre de cet article, nous présentons une recherche exploratoire menée auprès de trente étudiants inscrits en première année de licence de français langue étrangère à l'université de Relizane. Afin d'explorer l'importance de la construction d'une identité plurielle et pluriculturelle dans la préservation du patrimoine culturel ainsi que la contribution de l'éducation dans la formation de citoyens responsables et conscients de la durabilité, nous avons adopté une démarche méthodologique qualitative en deux étapes. La première étape concerne l'analyse de documents officiels de référence publiée sous l'égide de l'Unesco, portant sur des thématiques liées à la sauvegarde du patrimoine culturel et à la promotion du développement durable. Nous avons retenu pour cette analyse : La « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*⁹ » qui pose les fondements du développement identitaire, la valorisation et la transmission du patrimoine culturel mondial. Cette convention, rappelons-le, représente un cadre juridique international qui inscrit la valorisation et la sauvegarde du patrimoine culturel et sa transmission aux générations futures au centre de ses objectifs. L'article 1¹⁰ de la Convention définit clairement les critères permettant d'inscrire un bien sur la liste du patrimoine culturel mondial et vient donc mettre en exergue la diversité des biens culturels qu'ils soient des monuments, des ensembles ou des sites. Cette diversité patrimoniale favorise la sensibilisation des apprenants à la multiplicité des cultures humaines. Dès lors, ce document a permis d'exposer les étudiants à une pluralité d'héritages issus de différentes civilisations ce qui favorise la complexité et la richesse des identités culturelles universelles. Cette confrontation à des patrimoines variés invite l'apprenant à s'ouvrir et à reconnaître les diverses cultures contribuant à construire une identité pluriculturelle.

Il est entendu par chaque État partie de cette convention que l'identification, la protection et la transmission de génération en génération du patrimoine culturel et naturel, est une mission fondamentale qui lui incombe. Cet état s'engage à déployer tous les moyens en mobilisant au maximum les ressources disponibles et pourra, le cas échéant, bénéficier de l'assistance et la collaboration internationale, notamment sur les plans financier, scientifique et artistique. L'article 18 de la Convention précise que les États signataires de ce traité doivent contribuer aux campagnes de la collecte de fonds, qui sont placées sous les auspices de l'UNESCO au profit du fonds du patrimoine mondial. Cette convention internationale vient, en fait, organiser l'engagement universel des États dans la protection des biens culturels et naturels dotés d'une « *valeur universelle exceptionnelle* »¹¹. En fait, l'article 11 oblige chaque État partie à fournir au Comité du patrimoine mondial un inventaire des biens culturels et naturels situés sur son territoire qui pourrait être inscrit sur la liste du patrimoine

⁹ « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ». Document publié sur le site officiel de l'UNESCO.

<https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/> Site visité le 27/ 02/ 2025

¹⁰ L'article 1 identifie trois classes de biens culturels à savoir les monuments, les ensembles et les sites. Cette typologie est établie selon des critères historiques, artistiques, scientifiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques.

¹¹ L'Article 11 arrête et met à jour « la liste du patrimoine culturel en péril », qui recense les biens culturels et naturels menacés, en voie de dégradation ou de disparition. L'inscription sur la liste des biens qui nécessitent des travaux de restauration et de sauvegarde inclue également l'estimation des coûts des travaux de la réhabilitation engagée. Ce classement au patrimoine mondial permet d'alerter la communauté internationale et de mobiliser les ressources financières pour la sauvegarde du site en impliquant la communauté locale dans cette conservation.

mondial. Celle-ci regroupe les sites reconnus comme ayant une valeur universelle exceptionnelle selon les critères définis par la Convention et qui couvrent à la fois des aspects culturels et naturels. L'analyse de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* s'est révélée être une source inestimable qui dépasse la simple exploration théorique.

Loin d'être un outil permettant de comprendre les mécanismes juridiques et institutionnels de classement et de protection des sites culturels et naturels, elle contribue au développement d'une réflexion sur la manière dont ces éléments du patrimoine sont porteurs de sens et de valeurs humaines. En se penchant sur les notions de « *sauvegarde du patrimoine culturel national et mondial* », « *valeurs universelles exceptionnelles* », « coopération internationale », « engagement des États », « *patrimoine mondial en péril* », le document invite l'apprenant à dépasser les frontières locales, à s'en raciner dans son patrimoine (d'origine) tout en s'appropriant le patrimoine mondial (de l'Autre). Cet espace de dialogue interculturel offre aux apprenants la possibilité de comprendre que chaque patrimoine représente une mémoire collective contribuant de forger une identité culturelle riche et ouverte. La présente étude, inscrite dans une perspective de durabilité et de protection des menaces environnementales, a mis en lumière l'importance de la considération de l'ancrage culturel. Cette reconnaissance contribue à la valorisation et à la protection des biens patrimoniaux en situation de vulnérabilité, tout en renforçant le lien identitaire inhérent au patrimoine universel de l'humanité. Dès lors, l'enseignement du FLE joue un rôle essentiel dans la construction d'une identité culturelle plurielle, laquelle participe activement à la préservation et à la pérennisation des cultures minoritaires. Par ailleurs, l'étude des engagements internationaux des États dans la préservation et la transmission du patrimoine culturel contribue au développement d'une conscience citoyenne globale qui est basée sur l'altérité, la responsabilité partagée à long terme pour sauvegarder le patrimoine culturel commun. L'analyse des réactions et des productions écrites des étudiants, recueillies à l'issue des activités didactiques fondées sur l'étude de la Convention de l'UNESCO, révèle une évolution notable de leurs représentations du patrimoine culturel. Les apprenants ont exprimé, à travers des comptes rendus réflexifs et des échanges en classe, une prise de conscience accrue de la diversité des héritages culturels, ainsi qu'un intérêt marqué pour les questions de transmission intergénérationnelle et de protection du patrimoine. Cette prise de conscience s'est manifestée par une capacité nouvelle à articuler leur propre ancrage culturel à des valeurs universelles, dépassant ainsi une vision localisée ou folklorisante de la culture. Plusieurs étudiants ont évoqué, de manière explicite, le sentiment d'appartenir à une communauté humaine élargie, où la sauvegarde du patrimoine est perçue comme un devoir partagé, au-delà des frontières nationales. Cette dynamique a également permis d'observer une amélioration dans la mobilisation du lexique culturel et écologique en français, ainsi qu'un enrichissement des compétences argumentatives. En définitive, ces résultats confirment la pertinence des supports institutionnels comme vecteurs de réflexion identitaire et d'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement du FLE à l'université

5.2 Conséquences citoyennes de l'éducation au développement durable

La deuxième étape de notre démarche concerne la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des étudiants qui ont participé à l'expérimentation de l'analyse documentaire. L'objectif principal de cette investigation est d'évaluer les retombées civiques de l'expérience pédagogique fondée sur l'intégration des valeurs liée à la pérennité de l'héritage culturel sur la formation du citoyen responsable. Nos informateurs ont été appelés à exprimer leurs réflexions et leurs perceptions afin de

mesurer leur prise de conscience et leur engagement à l'Action au profit de la durabilité suite à l'analyse de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. En fait, l'étude de la Convention a clairement démontré son impact positif, et ce, sur plusieurs plans. D'abord, cette démarche a permis aux étudiants de découvrir un lexique spécifique relatif au patrimoine mondial et, dès lors, elle a enrichi le vocabulaire des apprenants et leur a permis également d'appréhender des notions culturelles fondamentales. La majorité des étudiants, se basant sur l'étude de la Convention, ont saisi la complexité et la richesse des patrimoines culturels et naturels. Au-delà de la prise de conscience de la valeur de la diversité culturelle, cette compréhension a permis également la reconnaissance et le respect de la différence. Une étudiante nous exprime : « Je pensais que mon identité, c'est seulement ma culture, mais j'ai compris que non. Ce n'est pas du tout ça. Mon identité devient plus grande quand je découvre les patrimoines culturels des autres pays. Et j'ai appris aussi que la diversité est un plus et pas une menace ». En découvrant la Convention et la richesse des patrimoines, l'étudiante est passée d'une vision limitée et statique de son identité pour percevoir la pluralité des autres cultures qui lui permet de construire une identité plurielle.

Ce processus induit une meilleure compréhension de l'altérité qui favorise la perception de la différence comme source de richesse et non pas comme menace comme explicité dans le passage ci-dessus. Une autre étudiante nous explique « Je pensais que mon identité vient de la culture de ma famille, de ma ville, à la limite celle de mon pays. Mais en découvrant la richesse des patrimoines culturels je comprends que mon identité est plus vaste et je pense que nous sommes tous connectés et nous sommes aussi tous concernés par la protection du patrimoine local et mondial ». Cette prise de conscience, que nous avons enregistré chez la majorité des étudiants, a favorisé d'une part, une responsabilisation qui s'explique par la volonté de préserver non seulement le patrimoine culturel d'origine mais aussi celui de l'Autre, tout en reconnaissant qu'il s'agit de biens culturels communs à toute l'humanité. Et d'autre part, souligne que l'identité n'est pas figée mais qu'elle constitue un processus en constante évolution, se forgeant à travers la rencontre avec l'Autre. Les témoignages recueillis illustrent l'évolution d'une identité perçue initialement comme unique et singulière à une identité plurielle façonnée par la reconnaissance, le respect, et la richesse de la culture de l'Autre. Il en résulte que les étudiants s'identifient à un patrimoine culturel mondial commun qui sollicite la mobilisation de tous. Cette prise de conscience révèle, tout compte fait, l'intérêt du travail réalisé sur la sensibilisation à la durabilité des sociétés humaines via l'enseignement du FLE.

Cette conscientisation a poussé les étudiants à exprimer leur volonté d'entreprendre des Actions en tant que citoyens responsables. Un étudiant exprime sa réflexion en ces termes : « l'étude de la Convention m'a ouvert les yeux sur la reconnaissance de pluralité et la nécessité de sauvegarder les patrimoines au niveau local et mondial pour assurer la durabilité de notre avenir qui est commun avec tous toutes les sociétés du monde. Ça m'encourage à participer et encourager les gens de mon entourage à faire des actions à notre niveau, est ce que vous pouvez nous orienter madame ? ». La sensibilisation des étudiants aux problématiques écologiques a représenté un élément clé qui a favorisé des initiatives, même à petites échelles. L'engagement, que nous avons enregistré chez un grand nombre d'étudiants, à s'impliquer dans la préservation du patrimoine et à inviter d'autres individus à se joindre à cette initiative s'inscrit dans un effort collectif visant la continuité de l'héritage culturel à long terme et promouvoir ainsi la durabilité. Par ailleurs, la demande d'orientation formulée par l'étudiant constitue un aspect inattendu de cette enquête de terrain. Pour valoriser la motivation des étudiants, nous avons expliqué à nos apprenants qu'il existe de nombreuses opportunités pour

s'engager en faveur de la sauvegarde de l'héritage culturel. Compte tenu de la richesse de la diversité culturelle de notre pays, nous avons souligné la multitude des associations locales et nationales œuvrant pour la valorisation et la protection du patrimoine.

Nous avons proposé également aux étudiants de participer à des ateliers ou à des compagnes de sensibilisation. En fait, la demande d'orientation reflète une conscience et un engagement responsable en tant que citoyens jouant un rôle actif dans la protection des biens culturels. Cette initiative s'inscrit au cœur de la responsabilité citoyenne qui envisage l'engagement comme une action réfléchie. Cette révélation nous a permis d'approfondir notre réflexion concernant la nécessité de compléter l'éducation au développement durable par un accompagnement pratique et organisé. Une approche pédagogique intégrée qui conjugue connaissances théoriques et accompagnement efficace afin de faire émerger une citoyenneté responsable. En outre, les résultats de l'entretien ont ressorti un autre élément non négligeable afférent aux difficultés langagières des étudiants de première année face à la terminologie de spécialité utilisée dans la Convention. Le jargon thématique relatif à la sauvegarde du patrimoine inscrit à l'UNESCO, est qualifié de « complexe et difficile » par bon nombre d'étudiants. Ces difficultés ont entravé la compréhension de certaines notions institutionnelles et juridiques fondamentales ce qui peut empêcher une appropriation réelle et l'implication des étudiants. Une étudiante nous a fait part de ses difficultés en déclarant : « J'ai trouvé la Convention un peu difficile, il y a des mots et des expressions complexes et difficiles. Il y a aussi des paragraphes difficiles et donc parfois je n'arrivais pas à suivre ». Un processus d'accompagnement s'impose encore une fois dans ce contexte. Un travail doit se faire en amont pour prendre en charge l'explication et la clarification du vocabulaire et des concepts clés des documents officiels car tout commence par une compréhension claire, car être bien informé renforce la prise de conscience et l'engagement individuel et collectif.

6. Conclusion

Cette recherche s'est focalisée sur la manière dont l'intégration du discours écologique dans l'enseignement du FLE peut contribuer à la construction d'une identité plurielle chez l'apprenant. L'analyse a souligné que cette identité, par sa nature complexe et évolutive, s'érige en pierre angulaire fondamentale à la préservation, à long terme, des richesses culturelles de l'humanité. L'étude de la « *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* », publiée sur le site de l'UNESCO a permis de mieux comprendre la richesse et la diversité des patrimoines qui représentent à leur tour un miroir de la diversité culturelle. Elle contribue à développer chez l'apprenant une réflexion sur chaque élément du patrimoine, représentant une mémoire collective, en tant que porteur de sens et de valeurs humaines. Saisir la diversité des patrimoines permet aux étudiants de prendre conscience de leur propre identité qui se construit et s'enrichit à travers les histoires, les valeurs culturelles du patrimoine de l'Autre. L'approche pédagogique centrée sur l'analyse des textes culturelles de l'UNESCO s'est révélée être un moyen efficace pour former des citoyens conscients, valorisant la diversité culturelle et disposant de moyens nécessaires pour devenir des acteurs actifs dans la sauvegarde de l'héritage culturel. Cette prise de conscience enrichit leur rapport à leur propre identité et renforce leur sentiment d'appartenance à un héritage culturel commun à toute l'humanité. Les conséquences citoyennes de la mise en œuvre de cette approche pédagogique ont été clairement détaillées grâce aux entretiens semi-directifs menés auprès des étudiants ayant participé à l'expérimentation. Les données recueillies des entretiens ont mis en lumière une

sensibilisation conduisant à une prise de conscience approfondie de l'importance de la valorisation et la sauvegarde du patrimoine local et mondial. Les retours ont également mis en exergue une réflexion concrète et une volonté d'engagement sur des actions citoyennes. Ainsi, le discours écologique se présente comme étant un levier puissant pour construire chez l'apprenant une identité pluriculturelle. En tant que dispositif éducatif, l'enseignement du FLE au supérieur, joue un rôle incontournable dans la formation de citoyens engagés, conscients de leur identité, protecteurs de leur mémoire et acteurs actifs de la construction d'un avenir durable. Conscient de son identité, protecteur de son héritage culturel et bâtisseur d'un avenir durable. Ainsi, la dimension culturelle s'avère être un principe fondateur d'une éducation au développement durable.

Références bibliographiques

- Blanchet, P. (2007). « L'approche interculturelle comme principe didactique et pédagogique structurant dans l'enseignement/apprentissage de la pluralité linguistique ». *Synergies Chili*, (3), 21-27.
- Boutin, G. (2001). « La formation des futurs enseignants contribue-t-elle suffisamment à leur culture ? ». Dans L. Julien et L. Santerre (Dir.) : *L'apport de la culture à l'éducation*, 187-197. Montréal : Éditions Nouvelles.
- Cantell, H. & Koskinen, S. (2004). « Objectifs et contenu de l'éducation à l'environnement ». Dans *Handbook of environmental education*, 60-79. Maison d'édition PS.
- Castellotti, V. (Dir.). 2001. *D'une langue à d'autres : pratiques et représentations*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen.
- Castellotti, V. & Py, B. (2002). *La Notion de compétence en langue*. Lyon : ENS-éditions.
- Charaudeau, P. (2001). « Langue, discours et identité culturelle ». *Revue de didactologie des langues-cultures*, (3-4), 341-348.
- Glisson, R. (1991). *De la langue à la culture par les mots*. Paris : CLE international
- Coste, D., Moore D. & Zarate, G. (1997). *Compétence plurilingue et pluriculturelle*. Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- De Carlo, Mario. (1998). *L'Interculturel*, Paris : Clé-international.
- Dierckxsens, G. (2002). *Paul Ricœur : Une introduction à sa philosophie*. Paris : Cerf
- Guèvremont, V. (2014). « Le développement durable au service du patrimoine culturel : à propos de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ». *Ethnologies*, 36(1), 161-176.
- Hallinger, P., & Chatpinyakoo, C. (2019). « A bibliometric review of research on higher education for sustainable development, 1998-2018 ». *Sustainability*, 11(8), 2401. doi : <https://doi.org/10.3390/su11082401>
- Ministère des Affaires Etrangères (2019). Rapport National Volontaire.
- URL : <https://www.unicef.org/algeria/documents/rapport-national-volontaire-2019-objectifs-de-d%C3%A9veloppement-durable-odd> . (Consulté le 10 mai 2025).
- Morin, E. (2001). *La Méthode. 5 : L'Humanité de l'humanité. L'Identité humaine*. Paris : Seuil.
- Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil.

- Rimbaud, A. (1871). « *Lettre à Paul Demeny* ».
- URL : <https://www.de-plume-en-plume.fr/histoire/je-est-un-autre-extrait-lettre-du-voyant>. (Consulté le 25 mai 2025).
- UNESCO. (2003). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris.
- URL : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540e.pdf> (Consulté le 9 mai 2025)
- Wlosowicz, T-M. (2015). La compétence plurilingue et pluriculturelle : quels enjeux pour la didactique des langues et pour la recherche ? *Synergies Espagne*, (8), 13-134
- Zarate, G. ; Gohard-Radenkovic A. ; Lussier, D. & Penz, H. (2003). *Médiation culturelle et didactique des langues*. Strasbourg : CELV.